



Motion sur le statut des ingénieurs des TPE

Les ingénieurs des TPE, réunis en congrès à Paris les 16 et 17 décembre 2010,

REAFFIRMENT que l'organisation en corps offre une réponse adaptée aux besoins de compétences de la sphère publique ;

RAPPELLENT que du statut d'un corps de fonctionnaire dépend son positionnement dans la sphère fonction publique, tant en terme d'accès aux postes à responsabilité qu'en terme de rémunération ;

CONSTATENT qu'un statut pérenne à 3 grades est plus que jamais une nécessité pour que les structures publiques puissent continuer à bénéficier des compétences des ITPE à tous les niveaux de fonction et de responsabilité ;

SE FELICITENT d'avoir contraint leur ministère, par la mobilisation du 29 juin 2010, à porter une réforme statutaire décente quoique en-dessous de leurs revendications : revalorisation indiciaire de tout le 1^{er} grade et création d'un troisième grade terminant à HEB ;

SE FELICITENT de la poursuite de la mobilisation qui a permis d'obtenir du Premier Ministre, l'organisation d'une réunion d'arbitrage interministérielle en octobre réunissant à sa table les représentants de la Fonction Publique, du Budget, de l'Agriculture et de leur ministère, sur ce projet de réforme statutaire ;

PRENNENT ACTE de l'arbitrage rendu par le premier ministre à l'issue de cette réunion, qui prévoit « pour le futur corps fusionné » :

- au 1^{er} niveau : revalorisation du seul 1^{er} échelon (porté de l'indice brut 379 à l'indice brut à 404),
- au 3^{ème} niveau : création d'un troisième grade soumis à un accès fonctionnel (GRAF) limité à HEA et « contingenté à hauteur des besoins des ministères » ;

CONDAMNENT fermement dans cet arbitrage :

- le mépris total affiché vis-à-vis des ingénieurs du 1^{er} grade, dont la revendication d'amélioration des rémunérations est pourtant très légitime,
- le rajout de la contrainte du GRAF pour l'accès au 3^{ème} grade, qui sera, comme l'emploi fonctionnel actuel d'ingénieur en chef, dépendant d'une liste d'emplois éligibles – avec toute la complexité de gestion qu'ils connaissent,
- l'écrêtement du grade à HEA, alors que l'indice HEB aurait ouvert des portes en matière d'homologie dans la fonction publique,
- l'amalgame entre la réforme statutaire et la fusion des corps d'ingénieurs, qui risque d'être pris par l'administration comme un feu vert à la fusion, alors qu'un tel bouleversement pour les corps concernés ne peut se réduire à la seule question du statut !

REFUSENT catégoriquement une fusion des corps d'ingénieurs qui se ferait sur la base d'un tel manque d'ambition ;

NE SAURAIENT ADMETTRE désormais des interprétations tout à fait abusives de cet arbitrage par l'Administration :

- introduction d'une limitation à l'accès à HEA,
- grade contingenté de façon trop restreinte, ne permettant pas le reclassement de l'ensemble des actuels ingénieurs des TPE de 3^{ème} niveau,
- maintien de l'actuel emploi fonctionnel en plus du nouveau grade : la coexistence des deux dispositifs est vouée à l'échec, c'est à court terme l'astuce choisie par l'administration pour justifier

que le grade soit sous dimensionné mais c'est à moyen terme la fin programmée de l'emploi fonctionnel ;

S'OPPOSERONT à la tentative de la Fonction Publique de limiter drastiquement l'accès des ITPE au 3^{ème} niveau pour le réserver aux « vrais » corps de A+ !

CONSTATENT que la Fonction Publique met tout en œuvre pour dévoyer l'arbitrage du Premier Ministre en essayant de leur appliquer la grille type de A qu'elle a élaborée en 2010 ;

RAPPELLENT avec force que les ingénieurs des TPE ne sont pas un simple corps d'exécution dans lequel la Fonction Publique voudrait les enfermer, mais qu'ils ont un positionnement atypique A/A+ ;

RAPPELLENT qu'ils revendiquent la construction d'une grille spécifique au corps des ingénieurs des TPE, corps à même de porter au sein des ministères une politique à la fois technique et ensemble ;

EXIGENT des dirigeants du ministère – ministre, cabinet, secrétaire général, DRH ... - qu'ils se battent avec ardeur et détermination pour que cette lecture négative de l'arbitrage soit réfutée en bloc au profit d'une interprétation ambitieuse ;

EXIGENT que leur syndicat soit associé avec loyauté aux discussions interministérielles ;

EXIGENT que l'interprétation de l'arbitrage soit a minima la création d'un 3^{ème} grade au moins au niveau de l'emploi fonctionnel actuel d'ingénieur en chef, tant en matière de dimensionnement que d'emplois éligibles, de régime indemnitaire et de conditions de gestion. Dans ces conditions, **EXIGENT** son application dès 2011 aux ingénieurs des TPE, ce qui est un préalable à tout processus de fusion ;

REVENDIQUENT que leur ministère porte en parallèle un dossier complémentaire de réforme statutaire et obtienne un arbitrage positif du Premier Ministre sur :

- une accélération indiciaire du 1^{er} niveau, qui ne peut rester plus longtemps avec un déroulement de carrière aussi mou,
- une accélération indiciaire du 2^{ème} niveau, qui n'a pas été revalorisé depuis une quinzaine d'années ;

REVENDIQUENT sans attendre la réforme statutaire, que la liste d'emplois éligibles à l'actuel emploi fonctionnel d'ingénieur en chef des TPE, tout comme son contingentement, soient nettement élargis;

FUSTIGENT la non utilisation par la DRH d'une partie du contingent des emplois fonctionnels d'ingénieurs en chef du 1^{er} groupe, et **EXIGENT** la mise en place d'une CAP ad hoc au 1^{er} trimestre 2011 ;

FUSTIGENT les contraintes d'accès aux emplois de direction, soumis au nouvel emploi fonctionnel de direction de l'administration territoriale de l'Etat (DATE) , et **EXIGENT** un accès sans contrainte à ces emplois DATE ;

MANDATENT la Commission Exécutive pour décider et mettre en œuvre tous les moyens et actions nécessaires à l'aboutissement de ces revendications.